

**Initiative populaire fédérale :
"Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration !"**

Discours de Klaus Künzli, Président central de GastroSuisse

(Le discours prononcé fait foi)

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue à notre conférence de presse. Le dépôt des signatures de notre initiative populaire "Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration !" en ce jour est un évènement tout particulier pour GastroSuisse.

Nous sommes fiers de ce que nous avons réalisé et pouvons considérer que la collecte des signatures a été un franc succès. Nous ne sommes pas les premiers dont la collecte de signatures aboutit, mais nous y sommes parvenus en un temps record. C'était notre toute première initiative populaire et nous avons réussi à organiser avec efficacité et réussite la collecte de signatures. Nous n'avons pas dû lutter contre le "creux" bien connu en milieu de la période de collecte.

La rapide collecte de signature a certainement bénéficié du fait que notre revendication est manifestement justifiée : nous sommes parvenus à présenter de manière transparente la discrimination induite par la taxe sur la valeur ajoutée entre l'hôtellerie-restauration et les Take-Away et à démontrer aux signataires que ce n'est pas tant le restaurateur que le client qui subit la discrimination.

Je ne veux pas prolonger l'attente : à la fin de cette conférence de presse, nous déposerons auprès de la Chancellerie fédérale 119 290 signatures attestées. Naturellement, vous êtes cordialement invités à vous joindre au dépôt des signatures et à l'apéro qui sera offert ensuite à l'hôtel Bären-Bristol !

119 290, c'est le nombre de signatures réuni à ce jour après 17 mois de collecte. Le fait que nous avons passé la barre des 100 000 signatures attestées, même plus de 103 000, le 17 décembre 2010 déjà, soit 8 mois après le début effectif de la collecte, a été décisif pour nous. Ainsi, il était établi à cette date, pour ainsi dire en cadeau de Noël, que notre initiative avait abouti.

Fort de ce magnifique succès, notre plan initial était de déposer les signatures le 19 avril 2011, soit exactement 12 mois après le lancement de la collecte. A ce moment, nous disposions de plus de 115 000 signatures attestées. Comme à l'époque, il apparaissait que la révision de la loi sur la TVA, partie B, subirait un retard conséquent, nous avons décidé de repousser le dépôt des signatures pour des motifs stratégiques. Nous considérons qu'il serait idéal que le résultat de la partie B de la révision (système à deux taux, taux unique,

quels taux ?) soit connu déjà au moment de la votation populaire sur notre initiative. Afin de donner aux Chambres fédérales le plus d'avance possible dans le traitement de la partie B de la révision, nous avons épuisé tout le délai de collecte pour des motifs stratégiques de calendrier. Si nous avons pris une décision basée sur le seul nombre des signatures, nous aurions pu les déposer après 12 mois de collecte déjà.

Comment nous étions-nous organisés ? La saisie et l'attestation des signatures ainsi que l'assemblage du "mur de signatures" que vous allez voir ont été assurés par AK15 à Bienne. AK15 est une fondation qui offre des places de travail protégées à des personnes souffrant d'un handicap psychique. Je saisis l'occasion d'exprimer mes remerciements les plus sincères à la fondation, cette institution et ses collaborateurs ayant toujours fourni un travail remarquable.

En interne, nous avons réparti parmi nos sections cantonales les quotes-parts de signatures à apporter. Afin d'être sûr d'atteindre le nombre de près de 110 000 signatures attestées, nombre nécessaire selon l'expérience, notre objectif était de collecter 140 000 signatures. Ce chiffre a été atteint quasi au point près avec 136 445 signatures soit 97,5% de l'objectif. Je souhaite exprimer ici mes remerciements pour cette excellente performance.

Les statisticiens parmi vous seront intéressés d'apprendre que notre taux de signatures nulles est de 12,5%. Relevons que cette proportion n'a pas augmenté au fur et à mesure de la collecte des signatures, mais que la tendance était plutôt à la baisse. Les 17 000 signatures nulles font mal, naturellement. Mais lorsqu'on considère que bon nombre de nos membres ont eux-mêmes collecté des signatures pour la première fois de leur vie, ce taux devient tout à fait acceptable.

Le franc fort actuel et les recettes pour le surmonter étaient au centre des affaires politiques ces dernières semaines. Dans ce contexte, la taxe sur la valeur ajoutée, soit les taux de TVA applicables à l'hôtellerie-restauration, étaient un thème central.

Permettez-moi de souligner quelque chose à ce sujet :

GastroSuisse aussi a intensément réfléchi à la problématique du franc fort. Notre branche, au titre de quatrième exportateur représentant un chiffre d'affaires de 15,6 mia. de francs (2010), est énormément touchée par le renchérissement de la destination touristique qu'est la Suisse. Près de 60% du chiffre d'affaires des nuitées est réalisé grâce aux clients étrangers. Il va de soi que tous ces touristes étrangers se restaurent également en Suisse et qu'ils sont très importants aussi au-delà de l'hébergement, pour la restauration notamment. Vous comprendrez aisément que le renchérissement de quelque 30% de la Suisse en tant que destination touristique en une année (chiffre avant l'intervention de la Banque nationale, env. 14% après) par rapport à la zone euro n'est pas sans conséquence et continue à avoir des effets très négatifs. Malheureusement les récentes statistiques sur l'évolution des nuitées montrent un ralentissement depuis longtemps déjà. Par rapport à l'année précédente, il en résulte pour le mois de juillet 2011 (les chiffres les plus récents) :

- une baisse de 4% dans l'Oberland bernois,
- de 8% en Valais et
- de 10% aux Grisons.

Ces diminutions font très mal car l'hôtellerie-restauration est pieds et poings liée à la Suisse. La faiblesse de leurs devises se répercute négativement, à double titre : les étrangers, particulièrement de la zone euro, nous font défaut et les Suisses sont plus nombreux à passer leurs vacances à l'étranger. Ce sont également des banquets, des mariages et des séminaires au grand complet qui émigrent dans les zones frontalières. Alors que nous fournissons nous aussi des prestations à des étrangers, les prestations d'hôtellerie-restauration fournies à des touristes étrangers, contrairement aux prestations d'exportation classiques, ne sont pas exemptées de la taxe sur la valeur ajoutée. Logiquement, les frais de personnel sont également occasionnés en totalité en Suisse. L'approvisionnement en denrées alimentaires aussi se fait quasi à 100% en Suisse. L'hôtellerie-restauration est un acheteur important des produits agronomiques et apporte ainsi une contribution essentielle au maintien de notre agriculture.

Pour réagir face à cette situation, nous avons présenté le 8 août 2011 un programme contre le franc fort en 10 points avec 6 mesures à court terme et 4 à long terme. L'une des mesures demande une réduction rapide, limitée à un an, de la taxe sur la valeur ajoutée pour les prestations d'hôtellerie-restauration à 2,5%, c.-à-d. au taux réduit de TVA applicable aujourd'hui. Avec ce taux de 2,5%, l'imposition du chiffre d'affaires des prestations de restauration serait réduite de 5,5%, passant des 8% actuels à 2,5%, et celle des prestations d'hébergement de 1,3 point, passant de 3,8% à 2,5% également. Ces mesures auraient été à même d'améliorer dans l'immédiat la compétitivité de l'hôtellerie-restauration suisse dans la lutte concurrentielle internationale. Dans le cadre du train de mesures pour atténuer la force du franc, cette baisse de taux a été débattue le 14 septembre 2011 par le plénum du Conseil des Etats et malheureusement rejetée, même si c'est avec une forte minorité.

Alors qu'il est souvent questions de modifications des taux de TVA dans différents contextes, il n'est pas toujours très facile de garder une vue d'ensemble. Permettez-moi d'en souligner les différences :

- avec notre proposition de taux de TVA à 2,5%, limité dans le temps, pour les prestations d'hôtellerie-restauration, donc pour la restauration et l'hébergement, nous avançons une mesure immédiate dans le contexte du franc fort pour accroître la compétitivité internationale de la région touristique qu'est la Suisse. Il se serait donc agi d'une mesure conjoncturelle, limitée dans le temps et à courte échéance. L'idée derrière cette mesure était de pouvoir être plus attractifs en termes de prix vis-à-vis du client ; le gagnant de cette mesure est le client. L'attractivité en termes de prix réside dans le fait qu'avec un taux réduit l'entrepreneur de l'hôtellerie-restauration ne devrait pas renchérir ses prix de 8% (3,8% pour l'hébergement) mais "seulement" de 2,5%. Ainsi, il peut proposer une offre finale plus avantageuse.

Une tendance se dessine déjà à faire sortir la Suisse des catalogues d'hiver des prestataires internationaux au motif qu'elle est une destination trop chère. Pour cette raison, tous les moyens de réduire les coûts devraient être pris en considération. En outre, une réduction de la TVA pour l'"îlot de cherté Suisse" dans cette situation de change extrêmement tendue, aurait des effets bienfaisants : il serait donc important que nos prix, déjà élevés d'ordinaire, ne doivent être renchérés encore que par un minimum de "suppléments étatiques".

Mais voilà, les dés de la politique ne nous ont pas été favorables et de ce fait nous devrons probablement d'ici peu déplorer dans l'hôtellerie-restauration un nombre accru de chômeurs ;

- dans notre initiative sur la TVA, il est question d'égalité et d'équité fiscale au sein de la Suisse. Il s'agit donc d'une correction structurelle durable du système de TVA et non pas d'une mesure conjoncturelle. Nous voulons que des prestations de même type et comparables soient soumises à la même charge de TVA. Il ne faut pas que le système fiscal de l'Etat fausse la concurrence en ce sens que, p. ex., une saucisse soit soumise à une TVA trois fois plus élevée dans un restaurant que dans un Take-Away. L'Etat ne doit donc pas orienter les décisions des citoyens en favorisant fiscalement certains canaux de distribution par rapport à d'autres. Nous demandons simplement que l'inégalité de traitement actuelle soit levée. Pour ce motif, notre initiative ne se prononce sciemment pas sur des taux d'imposition ou des systèmes possibles ; la politique doit être libre de choisir la meilleure solution possible. De notre point de vue, aussi bien un système à deux taux qu'une TVA à taux unique sont envisageables. Avec un système à deux taux nous pourrions nous retrouver ensemble avec d'autres offres de produits prêts à consommer soumis à un taux normal ou à un taux réduit.

Mais nous ne cachons pas qu'avec une combinaison judicieuse des approches interne et externe - c.-à-d. l'égalité de traitement en Suisse accompagnée par un renforcement de la compétitivité internationale - une charge de TVA aussi basse que possible s'impose justement. Car, ne l'oublions pas : d'abord, chaque charge fiscale se calcule sur des "coûts initiaux" suisses déjà élevés en comparaison européenne. Ensuite, certains concurrents européens bénéficient déjà d'un taux de TVA plus bas que nous sur les prestations d'hôtellerie-restauration, notamment la France avec un taux de 5,5 %. Dans ce contexte également, il s'agit de ne pas laisser échapper insidieusement des avantages concurrentiels et de tout mettre en œuvre pour être parmi les meilleurs en termes de taux.

Berne, le 21 septembre 2011